

MESURES DE PRÉVENTION CONTRE LE RISQUE DE COVID-19

Consignes et procédures

Mise à jour du 19 novembre 2021¹

■ CHANGEMENT IMPORTANT

Le gouvernement du Québec vient d'apporter une modification importante aux mesures sanitaires déjà en place.

Pour les célébrations où l'on ne demande pas le passeport vaccinal, **les personnes doivent dorénavant porter le couvre-visage en tout temps**, même une fois qu'ils sont à leur place. Les autres règles ne changent pas. Notez toutefois qu'il est désormais possible pour les membres de toutes les assemblées de participer aux chants, puisqu'elles portent toutes le couvre-visage.

Les intervenants liturgiques peuvent retirer leur couvre-visage lorsqu'ils interviennent et les membres des chorales peuvent retirer leur masque pour chanter s'ils peuvent garder entre eux une distance de 2m.

■ IMPORTANT MODIFICATION

The Quebec government has just made an important change to the health measures already in place.

For celebrations where a vaccination passport is not required, **people must now wear face coverings at all times**, even once they are in their seats. The other rules do not change. Note, however, that it is now possible for members of the congregation to participate in the singing, since they all wear face coverings.

Liturgical ministers may remove their face coverings when speaking. Choir members may remove their masks when singing if they can keep a distance of 2m between them.

¹ Ces mesures s'ajoutent ou viennent préciser des mesures déjà en vigueur dans le diocèse.